



PREAVIS MUNICIPAL NO 2023/02

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 40'720.00 POUR LE REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1 Préambule

Depuis le printemps dernier, la Municipalité étudie différentes solutions pour pouvoir gérer elle-même le système d'éclairage public, améliorer son efficacité énergétique et en réduire la facture.

En passant à la technologie LED sur l'ensemble du territoire, on peut réaliser des économies d'énergie de près de 80 % et en adaptant l'intensité lumineuse selon les besoins, on limite également la pollution lumineuse. Le système de gestion de l'éclairage dit « intelligent » permettra, par exemple, d'éteindre l'entier de l'éclairage public durant les nuits des étoiles, début août.

La Municipalité s'est également interrogée sur ses responsabilités en matière de normes de sécurité à respecter pour l'éclairage des routes.

2 Objet du préavis

4 différents fournisseurs ont été approchés ; d'abord pour une offre de l'étude du parc d'éclairage public de la commune, puis pour une offre de rénovation complète, avec gestion de pilotage.

Le projet choisi par la Municipalité est le moins onéreux, tout en étant à la pointe de la technologie actuelle.

Actuellement, notre système d'éclairage public dispose d'une puissance de 4.37kW qui consomme annuellement 18'500 kWh (environ CHF 3'800.00 de facture d'électricité). La puissance installée après rénovation sera de 1.73 kW, soit une réduction de 60%. L'infrastructure renouvelée mais éclairant à 100% d'intensité consommera dès lors 7343 kWh par année. L'économie énergétique est de -11'230 kWh pour un montant de CHF 1'450.00 environ. Les abaissements prévus par le système de télégestion amènent des économies supplémentaires de -50%. Au final, l'infrastructure renouvelée télégérée permet une économie de -80%, soit environ CHF 3'000.00 par an.

3 Descriptif du projet

Le présent préavis prévoit notamment :

- l'étude du parc d'éclairage public
- les fournitures des produits matériels et des accessoires
- la fourniture de la télégestion
- le logiciel de télégestion
- la mise en service et la formation



Préavis municipal n° 2023/02 – Demande de crédit de CHF 40'720.00 pour le remplacement du système d'éclairage public

4 Coût du projet

La présente demande de crédit est basée sur les devis

Etude du parc d'éclairage public

(déduit de la facture finale, si nous travaillons avec le fournisseur)	CHF	2'482.27	TTC
Matériel de télégestion	CHF	8'700.00	TTC
Luminaires et accessoires	CHF	27'640.00	TTC
Produits logiciels	CHF	530.00	TTC
Services	CHF	1230.00	TTC
Rabais + déduction facture de l'étude	CHF	- 3'662.27	
Divers et imprévus (env. 10 % du montant total)	CHF	3'800.00	
Montant total	CHF	40'720.00	TTC

5 Financement

Ces travaux pourront être financés en totalité par le fonds de réserve « acquisitions futures » 2820.01.

6 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VULLIENS

- vu le préavis municipal n° 2023/02 du 22 mars 2023,
 - ouï le rapport de la commission nommée pour cet objet,
 - ouï le rapport de la commission des finances,
 - considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour de la présente séance,
1. **autorise la Municipalité à entreprendre la rénovation de son éclairage public selon le projet proposé,**
 2. **octroie à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 40'720.00,**
 3. **autorise la Municipalité à financer ces travaux par reprise au « Fonds de réserve pour acquisitions futures ».**

Au nom de la Municipalité

Le Municipal responsable

Gaël Manigley

Le Syndic

Olivier Hahni

La Secrétaire

Nicole Matti



Adopté par la Municipalité en séance du 6 février 2023